

Date de convocation : 06/12/2022Date d'affichage : 14/12/2022**Séance du 13 décembre 2022 à 19 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :Elus : **11**En exercice : **11**Présents : **10**Absents : **1**

Présents : BELINGHERI Christine, SERVIERE Martine, CORNELOUP Alain, RODEGHIERO Chantal, FLAMMIER Gisèle, BOUCHET Anne-Laure, CARRON Olivier, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent, Eric SANDRAZ.

Absents : GLADCZUK Nathalie.

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2022-48 : Modalité d'octroi d'un cadeau au personnel pour implication et travaux complémentaires pour les projets 2022 et 2023.**Le Maire**

Expose aux membres du Conseil Municipal, que la Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal doit, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il expose également que cette délibération a pour idée générale de récompenser l'implication et notamment des travaux complémentaires de la Secrétaire de Mairie, effectués pour les projets 2022 et 2023.

Le cadeau (sous forme de carte ou chèque cadeau ou bon d'achat ou de matériel) sera d'une valeur maximum de 800 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de :

- **Valider** le principe d'un cadeau offert à la secrétaire de mairie dans la limite de 800 € compte tenu de son implication et notamment des travaux complémentaires de la Secrétaire de Mairie, effectués pour les projets 2022 et 2023.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision, y compris le remboursement du dit cadeau à la personne qui en aura effectué l'achat,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonie » du budget général.

Vote : à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

E.SANDRAZ
Le Maire

Fin de la Séance du 13 Décembre 2022

Les présents

Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents
Eric SANDRAZ		Olivier CARRON		Chantal RODEGHIERO	
Christine BELINGHERI		Anne Laure BOUCHET		Martine SERVIERE	
Alain CORNELOUP		Nathalie GLADCZUK		Vincent RAFFIN	
Joël GENOUX		Gisèle FLAMMIER			

Délibération 2022-48